




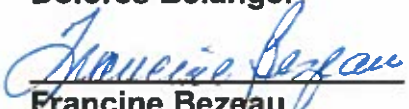
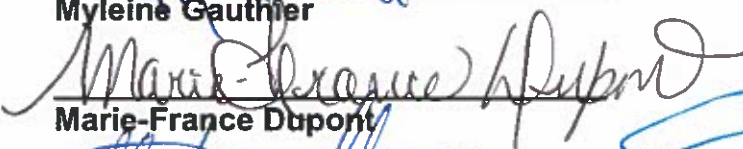


10

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du jeudi 26 juillet 2018, tenue à 20h34 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents:	Monsieur	Michel Côté	maire
	Madame	Dolorès Bélanger	conseillère, siège no 1
	Madame	Myleine Gauthier	conseillère, siège no 2
	Madame	Francine Bezeau	conseillère, siège no 3
	Madame	Marie-France Dupont	conseiller, siège no 4
	Monsieur	Réginald Dionne	conseiller, siège no 5
	Monsieur	Stéphane St-Onge	conseiller, siège no 6

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent

Les membres du conseil municipal étant tous présents, chacune refuse individuellement et solidairement à l'avis de convocation.

 _____ Michel Côté, maire	 _____ Dolorès Bélanger
 _____ Myleine Gauthier	 _____ Francine Bezeau
 _____ Marie-France Dupont	 _____ Réginald Dionne
 _____ Stéphane St-Onge	

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Côté

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-07-219 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, tel que présenté :

2. Nomination maire suppléant
3. Période de questions
4. Levée de la séance

Adoptée

2. NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

18-07-220 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Stéphane St-Onge, maire suppléant et substitut aux réunions de la municipalité régionale de comté pour les mois d'août, septembre et octobre 2018.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-07-221 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20 h 37, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée




Michel Côté, maire



Denis Ouellet, directeur général &
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire